

# Le uest

Février 2023-NO 144 La revue des Saint-Rochois (es)

## PROCHAINE RENCONTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 7 mars 2023  
à 20 h  
au 270, Route 125**

*Pierre Mercier, maire*

*Conseillers :*

*Siège 1 : Luc Duval*

*Siège 2 : Charles Smith*

*Siège 3 : Josianne Chayer*

*Siège 4 : Francis Mercier*

*Siège 5 : Sylvain Lafortune*

*Siège 6 : Jean Bélanger*

*Sherron Kollar,*

*Directrice générale*

*et greffière-trésorière poste 7550*

*Gaétan Hudon,*

*Inspecteur municipal, poste 7551*

*inspecteur@saint-roch-ouest.ca*

**TAXES  
MUNICIPALES**

**1<sup>er</sup> versement**

**Jeudi  
9 mars 2023**



municipalité de  
**SAINT-ROCH-OUEST**  
*L'agriculture, c'est dans notre nature*

**Depuis 1921**

### **MAIRIE**

270, Route 125, Saint-Roch-Ouest (Québec) J0K 3H0

**T** 450-588-6060 **F** 579-795-0358

[www.saint-roch-ouest.ca](http://www.saint-roch-ouest.ca) • [info@saint-roch-ouest.ca](mailto:info@saint-roch-ouest.ca)

### **HORAIRE**

Mardi, Mercredi & Jeudi • 8 h 30 à 16 h 30

## • Mot du Maire •

Bonjour, chers amis St-Rochois(es),

En vertu de la réglementation municipale, vous devez, en tant que propriétaire d'un chien, enregistrer votre animal auprès de la Municipalité. Lors de l'enregistrement, vous recevrez une médaille gratuite que vous devrez placer en tout temps au cou de votre chien.



Cette dernière est ainsi obligatoire et permet à la Municipalité de recenser les chiens présents sur son territoire.

La municipalité de Saint-Roch-Ouest invite donc tous les propriétaires de chiens à se procurer celle-ci au bureau municipal durant les heures d'ouverture de bureau, soit : les mardis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Vous pouvez aussi vous procurer le formulaire sur le site de la municipalité, et nous le faire parvenir au bureau municipal ou nous contacter pour recevoir celui-ci par La Poste.

Pour signaler la présence d'un chien errant, veuillez communiquer avec le Centre de Dressage Unique inc. de Saint-Roch-de-l'Achigan au (450) 588-2493.



De plus, **soyez pile à l'heure, vérifiez vos avertisseurs de fumée!**

**Le dimanche 12 mars prochain**, je vous invite à profiter du changement d'heure pour vérifier votre avertisseur de fumée, et au besoin, remplacer la pile. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

**Pierre Mercier,  
Maire**



# • Table des matières •

Mot du maire	2
Table des matières	3
Résumé des délibérations du conseil municipal	4-5
Avis public	5-6
Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive	7
Communiqué de presse SQ • Vigilance diverses graudes en circulation	8-9
Communiqué de presse • Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse	10
Communiqué de presse • Centre hospitalier de Lanaudière	11
Communiqué de presse • Ouverture d'une clinique d'infirmières spécialisées	12-13
Bibliothèque Alice-Parizeau	14-15
Club FADOQ Saint-Esprit	16
Oser-Jeunes • 5 trucs pour soutenir la conciliation travail-étude de votre jeune	17
Réussite Éducation Montcalm	18-19
Projet pilote pour l'hébergement de travailleurs agricoles temporaires	20-21
ACEF Lanaudière	22-23
Créer des liens	24
Inscriptions au baseball mineur Grizzlies • ACFM	25
Activités d'initiation au gymnase	26
C'est la relâche ? On se dégèle !	27
Avis public : Assemblée publique de consultation	28



## Les collectifs 2023

Février 2023

<b>21</b> 	<b>28</b> 
--	--

Mars 2023

<b>07</b> 	<b>14</b>  	<b>21</b> 
--	--	---

# • **Résumé des délibérations du conseil municipal** •

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 FÉVRIER 2023

## **TECQ 2019-2023**

Il est résolu d'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

## **FORMATION ADMQ**

Il est résolu que la directrice générale participe à la formation de l'ADMQ sur les droits des mutations immobilières.

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 146-2023**

### **Autorisant la conclusion de l'entente remplaçant l'entente relative à la cour municipale commune de la municipalité régionale de comté de Montcalm**

Il est résolu que le conseil adopte le Règlement 146-2023 autorisant la conclusion de l'entente remplaçant l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de Montcalm.

## **PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2023**

Il est résolu de proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et d'inviter les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es** ».

# • Résumé des délibérations du conseil municipal •

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 FÉVRIER 2023

## **CPA TOURBILLON DES LAURENTIDES INC.**

Il est résolu de faire une contribution pour une publicité dans le programme souvenir pour le CPA Tourbillon des Laurentides inc..

## **DEMANDE D'UN CITOYEN**

La directrice générale dépose au conseil une demande de démolition pour un bâtiment qui est listé dans l'inventaire du patrimoine immobilier de la MRC de Montcalm.

Le conseil demande à la directrice générale de demander au comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'analyser la demande et de faire un rapport pour le prochain conseil.

## **AVIS PUBLIC**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

En date du 7 février 2023, lors de la séance régulière, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 146-2023 autorisant la conclusion de l'entente remplaçant l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de Montcalm.

Ce règlement est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

*-Original signé-*

Sherron Kollar,

Directrice générale et greffière-trésorière

## **AVIS PUBLIC**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### **DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2023**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

Conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c.C-27.1), le rôle général de perception des taxes de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest pour l'exercice 2023 a été déposé au bureau municipal. Il peut être consulté au 270, Route 125, aux heures d'ouverture (mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

Et, qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

*-Original signé-*

Sherron Kollar,

Directrice générale et greffière-trésorière

## **AVIS PUBLIC**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Qu'à :

La séance ordinaire du conseil municipal qui se déroulera : **Le mardi 7 mars 2023, à 20 h**  
**À la mairie,**  
**270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest**

Que le rapport financier et le rapport du vérificateur en date du 31 décembre 2022, seront déposés.

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

*-Original signé-*

Sherron Kollar,

Directrice générale et greffière-trésorière

## PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2023

**Considérant que** le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

**Considérant que** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es** » ;

**Considérant que** dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

**Considérant que** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

**Considérant qu'**il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

Il est résolu à l'unanimité que:

Le conseil municipal de la **municipalité de Saint-Roch-Ouest**, lors de sa séance du 7 février 2023, proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es** ».



Journée nationale  
**promotion  
santé mentale  
positive / 13 mars**



# Communiqué de presse

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **VIGILANCE – DIVERSES FRAUDES EN CIRCULATION**

**Trois-Rivières, le 20 décembre 2022** - La Sûreté du Québec, invite la population à redoubler de prudence concernant divers stratagèmes de fraude plus présents ces temps-ci. À titre d'exemples :

### **Fraude téléphonique du paiement URGENT**

Les personnes ciblées ont été appelées par téléphone en mentionnant qu'un de leur proche, souvent un petit-fils, était détenu et avait besoin de quelques milliers de dollars pour être libéré, ou encore une situation où le petit-fils se trouve dans un hôpital à l'extérieur du pays et doit payer immédiatement certains soins médicaux.

Lors de la conversation téléphonique, la mise en scène des fraudeurs implique parfois une personne qui se fait passer pour un policier ou un avocat. Les fraudeurs ont recours à des stratagèmes variés pour arriver à leurs fins et soutirer de l'argent à leurs victimes. Lorsqu'ils utilisent ces arnaques, les fraudeurs profitent de la vulnérabilité de certaines personnes âgées pour leur mettre de la pression.

C'est pourquoi il faut s'assurer de toujours faire les vérifications nécessaires avant de faire confiance à quiconque.

### ***Alerte à la fraude par message texte***

Plusieurs citoyens nous ont rapporté avoir reçu des messages texte en anglais sur leur cellulaire avec un lien à cliquer pour obtenir un « Anti-Inflation Benefit from CRA » (montant à recevoir pour contrer l'inflation et provenant de l'Agence de revenu du Canada). Le message texte contenait aussi des informations personnelles sur la personne comme son nom, sa date de naissance, son adresse et son numéro d'assurance sociale pour le rendre d'allure légitime ou crédible. Sachez que ce n'est pas la façon de fonctionner des agences gouvernementales qui procèdent par des avis de cotisation ou par la même méthode de dépôt que pour les remboursements d'impôt. Ces messages cachent donc une façon de vous hameçonner et de vous frauder en ayant accès à vos comptes bancaires par exemple.



## Fraudes / Hameçonnage

Un citoyen reçoit un appel téléphonique d'une personne qui prétend être employé d'une institution financière et qui l'informe qu'il a été victime de fraude. Celle-ci demande ensuite au citoyen de mettre dans une enveloppe les cartes de crédit et cartes de débit avec leur numéro d'identification personnel et lui indique qu'un employé de l'institution financière passera afin de récupérer l'enveloppe. Il demeure ensuite en ligne avec le plaignant alors qu'un(e) complice se présente à la porte et récupère l'enveloppe. À noter que le nom de l'institution financière apparaît sur les afficheurs, même si le numéro est frauduleux, et que si les gens téléphonent au numéro en question afin de vérifier, le fraudeur répondra en nommant l'Institution financière.

Ces appels sont frauduleux. Les institutions financières ne communiquent pas avec les citoyens dans l'objectif de récupérer des cartes bancaires et de débits avec vos mots de passe.

Vous devez faire preuve de prudence lorsque quelqu'un prétend travailler pour une institution financière.

### ***Quelques conseils pour vous protéger***

- Si vous recevez l'appel d'une personne que vous ne connaissez pas, demandez toujours le nom de cette personne et de l'entreprise qu'elle représente. Retrouvez le numéro de téléphone officiel de la compagnie ou du service public qui vous a contacté sur votre relevé de compte ou sur un site web sécurisé (débutant par « https:// ») et vérifiez l'authenticité de la demande qui vous est adressée.
- Ne placez jamais vos cartes de crédit ou bancaires dans une enveloppe avec votre numéro d'identification personnelle afin qu'elle soit récupérée par quelqu'un.
- Ne cliquez pas sur les liens dans des **messages non sollicités**.
- Ne téléchargez pas les pièces jointes contenues dans des messages non sollicités.
- Vérifiez si les messages renferment des fautes d'orthographe.
- Ne présumez pas qu'un message est légitime seulement parce que l'adresse courriel semble être la bonne. Les fraudeurs peuvent la modifier.
- Méfiez-vous des messages qui semblent provenir du gouvernement du Canada ou d'un organisme d'application de la loi. **Ceux-ci ne communiqueront jamais avec vous pour vous offrir des fonds par courriel ou par virement électronique** (ex.: lien dans un message texte sur le cellulaire).

Rappelons que toute information sur des actes criminels ou des événements suspects peut être communiquée à la Centrale de l'information criminelle de la Sûreté du Québec au 1 800 659-4264

Si vous êtes victime de fraude, communiquez avec les organismes de services pertinents à votre situation en consultant l'[Aide-mémoire – Vous êtes victime d'une fraude?](#) ou encore le Centre antifraude du Canada au 1-888-495-8501 ou via Internet au <http://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/index-fra.htm>.

-30-

# Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

## Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse Urgent besoin de bénévoles au transport

---

**Joliette, le 7 février 2023** - Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière lance un appel aux personnes désireuses de devenir bénévoles au transport pour les enfants et les adolescents recevant les services du Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse de Lanaudière.

Il s'agit de leur offrir un transport sécuritaire lors de rendez-vous médicaux, d'ateliers de groupe, de visites supervisées ou autres. Les personnes candidates bénéficieront d'un soutien et d'un horaire flexible et elles doivent être disponibles au moins une journée par semaine. Une compensation financière couvrant les frais d'utilisation du véhicule est offerte.

Pour plus d'informations ou pour poser votre candidature, communiquez par téléphone ou par texto au 579 593-7610. Il est également possible d'écrire à l'adresse courriel suivante : [14\\_cj\\_service.transport@ssss.gouv.qc.ca](mailto:14_cj_service.transport@ssss.gouv.qc.ca).

- 30 -

**Source :** Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

**Renseignements :** Pascale Lamy  
Directrice des affaires institutionnelles et des relations publiques  
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière  
[pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca)

## Centre hospitalier De Lanaudière (CHDL) Une nouvelle chambre aménagée pour l'aide médicale à mourir

**Joliette, le 24 janvier 2022** - Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière annonce l'accès à sa nouvelle chambre l'Envolée, spécialement aménagée au CHDL pour l'aide médicale à mourir (AMM). Cette chambre est dédiée aux usagers qui ont formulé une demande, qui sont admissibles à ce soin et qui font le choix de ne pas recevoir l'AMM à leur résidence. Cet espace leur offre la possibilité de passer un dernier moment en toute quiétude et intimité avec leur entourage, dans un environnement qui s'apparente à un domicile.

### Un environnement convivial et chaleureux

Ayant pour objectif de reproduire une ambiance qui se rapproche le plus possible du confort d'un foyer, l'aménagement de la chambre inclut une configuration spécifique. L'unité comporte 2 sections séparées par une porte coulissante. Un coin salon a été aménagé pour accueillir l'usager et ses proches, en complément d'une section où l'on retrouve un lit où l'usager recevra le dernier soin de fin de vie.

Rappelons que les soins pour l'aide médicale à mourir peuvent être administrés dans le cadre de la [Loi concernant les soins de fin de vie](#), qui vise l'encadrement des soins palliatifs et de l'AMM. « Il était important pour nous d'aménager un espace dédié à l'aide médicale à mourir pour les personnes et celles qui les accompagnent. Il s'agit d'un moment à vivre en toute intimité et avec dignité dans le meilleur confort possible pour les personnes qui en font la demande », souligne Mme Maryse Poupart, présidente-directrice générale du CISSS de Lanaudière. La Loi concernant les soins de fin de vie permet alors d'offrir une option supplémentaire à ces personnes pour qui toutes les options thérapeutiques, curatives et palliatives ont été jugées insatisfaisantes et qui font le choix de mourir plutôt que de continuer à souffrir.

### Photos de la nouvelle chambre



**Source :**

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

**Renseignements :**

Pascale Lamy  
Directrice des affaires institutionnelles et des relations publiques  
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière  
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca

260, rue Lavallée Sud  
Joliette (Québec) J6E 5X7  
Téléphone : 450 759-1157  
www.ciasss-lanaudiere.gouv.qc.ca

Pour diffusion le 26 janvier à 13 h  
Code de diffusion CNW 66 + hebdomas régionaux

## Ouverture d'une clinique d'infirmières praticiennes spécialisées (IPS) dans la région de Lanaudière

**Notre-Dame-des-Prairies, le 26 janvier 2023** - Pour améliorer l'accessibilité de la première ligne et relever les défis de capacité constatés dans les urgences de plusieurs installations du réseau, le ministre de la Santé, Christian Dubé, annonce l'ouverture d'une sixième clinique d'infirmières praticiennes spécialisées (IPS) à Notre-Dame-des-Prairies, la première sur le territoire du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière.

L'équipe de cette clinique est composée de deux IPS de première ligne qui travaillent cinq jours par semaine, ainsi que d'une IPS en santé mentale à temps partiel. Elles sont entourées d'une équipe compétente formée de médecins collaborateurs, d'infirmières cliniciennes, d'infirmières auxiliaires et d'autres professionnels, notamment une inhalothérapeute. Les IPS de cette clinique auront l'occasion de jouer pleinement le rôle qui leur est dévolu et pourront répondre de manière autonome aux besoins des citoyens et citoyennes.

La création de cette clinique permettra d'offrir un meilleur accès aux services de première ligne pour la clientèle sans médecin de famille et la clientèle pédiatrique, particulièrement celle du nord de Lanaudière. La clientèle de la clinique est entièrement orientée par le Guichet d'accès à la première ligne (GAP) ou par un professionnel de l'urgence lorsqu'il s'agit de cas évalués comme non urgents. Le déploiement des cliniques IPS permet par ailleurs d'offrir une prise en charge efficace de problèmes de santé courants, aigus ou chroniques et vise à réduire la pression sur les urgences. Déjà, depuis la phase de rodage, en décembre dernier, et la mise en place officielle de la clinique, près de 600 usagers et usagères ont pu bénéficier des services de la clinique.

Rappelons que, lors de la mise sur pied de la cellule de crise, le ministre Dubé s'était engagé à ouvrir deux cliniques d'IPS. La nouvelle clinique d'IPS de Lanaudière représente la sixième clinique d'IPS ouverte depuis cet engagement du ministre. Il s'agit d'un dépassement important des objectifs. De par sa formule unique, en plus de contribuer à soulager la pression sur les urgences, cette nouvelle clinique répond également aux enjeux de pénurie de main-d'œuvre du réseau de la santé.

### Citation :

« Je suis très heureux de la mise en place de cette clinique d'IPS, qui se veut une solution concrète aux défis liés à la demande accrue de la population lanaudoise pour les services de première ligne. Cette initiative répondra à des besoins majeurs, tant en ce qui concerne la prise en charge que les besoins ponctuels des usagers sans médecin de famille, notamment en période hivernale. Ce déploiement des IPS est la preuve de l'engagement du gouvernement à trouver des réponses concrètes et rapides à la situation dans les urgences du Québec. »

« Avec cette nouvelle clinique d'infirmières cliniciennes spécialisées, la population de Lanaudière pourra profiter d'un meilleur accès aux services de santé physique et mentale. Je suis très fier que la première clinique de ce genre dans la région soit implantée ici. C'est un projet qui vient concrètement améliorer l'offre de services de santé à la population de notre région et aidera à désengorger les urgences. Tout le monde y gagnera. »

*François St-Louis, député de Joliette*

**Faits saillants :**

- Il est à noter que le réseau lanaudois a fait preuve d'un leadership dans la formation et le déploiement d'IPS sur son territoire dès 2007. Présentement, le CISSS compte 61 IPS qui œuvrent dans différents secteurs, notamment en première ligne, en santé mentale ainsi qu'en milieu hospitalier.
- Une contribution financière a été apportée par la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière pour l'achat d'équipement et de matériel pour cette nouvelle clinique.
- Précisons que les IPS ont une maîtrise en sciences infirmières et un diplôme d'études supérieures spécialisées complémentaire en sciences médicales. Elles offrent des soins infirmiers et des soins médicaux répondant aux besoins des patients et patientes.
- Depuis 2021, elles peuvent, entre autres, diagnostiquer des maladies, prescrire des examens diagnostiques, prescrire la médication, déterminer des traitements médicaux et effectuer des suivis de grossesse sans la surveillance d'un médecin. Elles travaillent en collaboration avec les autres professionnels de la santé.
- Rappelons qu'il est possible de joindre la ligne téléphonique du GAP en composant le 811, option 3. Pour accéder à ce service, les usagers doivent être sans médecin de famille et inscrits au Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF). L'inscription au GAMF se fait en ligne ou par téléphone au 1 833 572-2063.

- 30 -

**Renseignements :** Antoine de la Durantaye  
Attaché de presse  
Cabinet du ministre de la Santé  
418 558-6039

# • Bibliothèque Alice-Parizeau •

Février mois Coup de cœur !  
Qui sait... votre valentin sera peut-être  
aussi littéraire : visitez votre bibliothèque  
pour connaître votre prochain coup de cœur!



## Heures d'ouverture

<b>Mardi</b>	<b>09 h 00</b> à <b>17 h 30</b>
<b>Mercredi</b>	<b>12 h 30</b> à <b>17 h 30</b>
<b>Jeudi</b>	<b>12 h 30</b> à <b>17 h 30</b>
<b>Vendredi</b>	<b>12 h 30</b> à <b>19 h 00</b>
<b>Samedi</b>	<b>10 h 00</b> à <b>14 h 00</b>



Et bien sûr il y a la chute à livres si vous voulez rapporter vos livres en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque, pour éviter les amendes et remettre plus rapidement les livres en circulation.

**Diane Lamarre**  
Coordonnatrice

## DÈS LE 8 MARS PROCHAIN : UN GROUPE DE RENCONTRE

Tu t'intéresses aux sujets d'actualité comme :

- le zéro-gaspillage
- le zéro-déchets
- l'environnement à protéger
- l'achat local
- l'autosuffisance
- la conservation des aliments
- les recettes de produits pour la maison
- et d'autres du même ordre?

Ce sont tous des sujets que nous voulons explorer dans un groupe de rencontre, de discussion et d'échange qui se rencontrera une fois par mois. Si cela t'intéresse, joins-toi à nous pour une première rencontre le 8 mars prochain à 19 h. Aucune inscription n'est nécessaire.

## Nos coordonnées



45 des Écoles, Saint-Esprit, J0K 2L0



biblio125@reseaubibliocqlm.qc.ca



450-831-2274

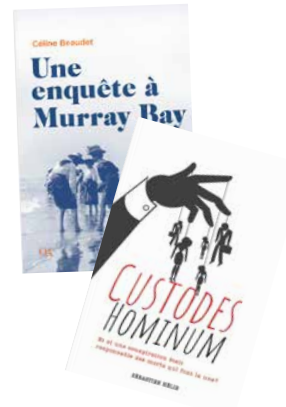
**Diane Lamarre et les bénévoles  
de la Bibliothèque Alice-Parizeau**



## Nouveautés adultes

Arlidge, M.J.  
Arthurson, Wayne  
Baby, André K  
Beaudet, Céline  
Boivin, Denis  
Charland, Jean-Pierre  
Connolly, John  
Ethier, Catherine  
Hélie, Sébastien  
Kara, Lesley  
Laduchesse, Chloé  
Lippman, Laura  
Montoriol, Morgane  
Pattersen, Geneviève  
Viens, Alex

60 minutes  
Un hiver meurtrier  
La vengeance des tigres  
Une enquête à Murray Bay  
Tu ne déroberas point  
Passe-temps (v.1) et (v.2)  
La jeune femme et l'ogre  
Une femme extraordinaire  
Custodes Hominum  
Le défi  
L'incendiaire de Sudbury  
La femme du lac  
Carolina Reaper  
La reine de rien  
Les pénitences



# • Bibliothèque Alice-Parizeau •

## UN PRÉSENTOIR POUR ÉCHANGER DES SEMENCES

Dès février, votre bibliothèque vous propose un **PRÉSENTOIR D'ÉCHANGE DE SEMENCES**. Vous pourrez y déposer vos surplus de semences de fleurs, de fruits, de légumes ou de fines herbes et vous pourrez aussi en prendre. C'est un service de libre-échange : vous prenez ce qui vous intéresse et si possible, vous ramenez ce qui pourrait intéresser d'autres jardiniers! Si vous nous apportez des semences, nous vous demandons de les mettre dans des sachets en mentionnant le nom, la couleur et toute autre information utile. Nous nous chargerons au besoin de redistribuer les semences dans plusieurs sachets afin d'en faire profiter le plus grand nombre.



## LA RELÂCHE

**Veillez noter que durant la semaine de relâche, la bibliothèque sera ouverte selon l'horaire habituel.**

**WI-FI disponible !**



Du 12 au 25 février 2023, l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) et ses partenaires BIBLIOPRESTO, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le Réseau BIBLIO du Québec sont fiers de vous inviter à participer au Grand concours Gagnez à visiter votre biblio! Cette grande première québécoise a été mise sur pied pour remercier les Québécoises et les Québécois de fréquenter leurs bibliothèques publiques ou pour les inciter à y faire un tour. Le public court la chance de gagner une foule de prix, via la découverte de billets d'or cachés dans les bibliothèques et d'un concours en ligne.

## Une occasion en or de visiter votre biblio!

En plus des 200 prix instantanés, un grand prix sera remis par une personnalité connue dans chacune des 17 régions du Québec. Les participantes et les participants de notre région courent la chance de gagner le prix remis par Samuel Piette, du CF de Montréal, un moment de partage dans la région de Lanaudière + un chandail dédicacé. C'est un prix bien spécial présenté par l'athlète en personne pour faire rayonner la culture québécoise. Ceci permettra également à l'heureuse gagnante ou à l'heureux gagnant de passer un moment hors du commun grâce au Grand concours! Pour plus de détails quant aux modalités du concours et savoir comment participer, visitez le : [www.grandconcoursebiblio.ca](http://www.grandconcoursebiblio.ca).

Venez nous visiter et ouvrez l'œil : un nouveau billet d'or sera caché chaque jour dans notre bibliothèque, pour toute la durée du concours !

# Club FADOQ Saint-Esprit

## • Bonjour •

Parce que bientôt le 20 mars 2023 à 22.24.24, ce sera le printemps pour tout le monde et que le printemps rime avec plein de belles choses, comme les journées plus longues, les fleurs, l'abandon de notre gros manteau d'hiver, les rencontres sur nos balcons. Joyeux printemps à vous toutes et tous!

## • ACTIVITÉS DU MARDI • au 21 rue Principale à Saint-Esprit

Tous les mardis dès 13 h à 16 h 15

Beaucoup de plaisir, d'éclats de rire et merci à toutes et tous de participer à la continuité de nos activités.

## • DATES IMPORTANTES •

### 21 mars 2023

11 h 30 repas de cabane à 29 \$  
(possibilité de covoiturage) :

Au Sentier de l'Érable, 440 rang Montcalm, Sainte-Julienne, QC J0K 2T0

---

### 11 avril 2023

Dîner de Pâques (annulé)

---

### 9 mai 2023

Assemblée générale annuelle  
à 13 h 30 au 21 rue Principale  
Fermeture du club pour la période estivale

---

### 21 mai 2023

Dîner 50<sup>e</sup> anniversaire du club  
à L'Akabane, 248 rang des Continuations  
à Saint-Esprit.  
D'autres détails suivront...

## • BONNE FÊTE •

**Bonne fête pour  
les personnes nées  
en février et mars prochain.  
Des bisous virtuels à vous!**



**Prompte guérison à nos membres  
affectés par la maladie.**

**Vives sympathies à celles et ceux  
qui ont perdu un être cher.  
Nos pensées vont vers vous.**



## Nouveau conseil 2022-2023

**Francine Vendette,** 450-559-6240  
présidente et secrétaire

**Louise Lespérance,** 450-839-3416  
vice-présidente et assistante aux loisirs

**Francine Hétu,** 450-839-6708  
trésorière et responsable des loisirs

**André Dugas,** administrateur

**Nicole Guillemette,** administratrice

**Suivez-nous sur Facebook :  
FADOQ Saint-Esprit**

**Courriel :  
clubfadoq.saint.esprit@gmail.com**



## Cinq trucs pour soutenir la conciliation études-travail de votre jeune



Les étudiants du secondaire sont de plus en plus nombreux à travailler. Certains le font par choix, d'autres par nécessité. Concilier leurs études, leur travail et leur vie personnelle peut représenter tout un défi!

Il existe des avantages à occuper un emploi durant l'année scolaire. Certains jeunes y développent leur sens des responsabilités, leur autonomie et leur confiance en soi, par exemple. Malheureusement, cela peut aussi constituer un défi pour eux. Soyez bienveillant(e) à leur égard et gardez un œil sur leur niveau de fatigue et de motivation.

À GARDER EN TÊTE : le risque de décrochage grimpe à 41 % chez les jeunes du secondaire qui travaillent plus de 21 heures par semaine tout en étudiant à temps plein.

Envie de soutenir une saine conciliation?

1. Informez-vous du type de travail que votre jeune effectue et du nombre d'heures qu'il y consacre. Y aurait-il un nombre maximal à fixer?
2. Encouragez votre jeune à mettre les études au top de ses priorités et n'oubliez pas de souligner ses efforts!
3. Aidez-le à équilibrer son horaire (école, périodes d'étude, travail, activités parascolaires, stages, etc.).
4. Intéressez-vous aux pratiques de conciliation études-travail de son employeur.
5. Et pourquoi ne pas consulter le [Répertoire des employeurs certifiés OSER-JEUNES](#)? Ces derniers s'engagent à :
  - Valoriser l'obtention d'un premier diplôme;
  - Faire travailler leurs employés étudiants moins de 20 heures par semaine;
  - Offrir des horaires souples pendant l'année scolaire.

À l'occasion des Journées de la persévérance scolaire, continuons à faire ce que nous faisons le mieux pour nos jeunes : apporter notre contribution, car, bien entourés, ils peuvent tous persévérer!

Outil de référence : [depliant-parents.pdf \(oser-jeunes.org\)](#)

Source : [oser-jeunes.org](#)



## Conférences gratuites parents –Hiver 2023



**Mercredi 15 février**

**18h30 à 20h30**

**Saint-Roch-de-L'Achigan**

**Guide de survie pour les devoirs et les leçons**

Par Joanie Gagnon et Nancy Althot

Trucs et astuces pour faciliter la période des devoirs à la maison.

**Parents d'enfants 6 à 12 ans \*\*\* nouveauté\*\*\***

**Mardi 21 février**

**18h30 à 20h30**

**Sainte-Julienne**

**Défis des garçons à l'école**

Par Janie-Claude St-Yves et Nancy Morin Psychoéducatrices

Conseils pratiques pour encourager, motiver et favoriser l'intérêt des garçons face à l'école.

**Parents d'enfants 5 à 17 ans. \*\*\* nouveauté\*\*\***

**Mercredi 22 février**

**18h30 à 20h30**

**Conférence virtuelle**

**Prévenir l'intimidation par l'affirmation de soi**

Par Enfance libre Lanaudière

Accompagner votre enfant à développer son affirmation de soi. Pistes de solutions pour l'enfant victime, témoin ou agresseur .

**Parents d'enfants 6-12 ans**



**Mardi 7 mars**

**18h30 à 20h30**

**Sainte-Julienne**

**La zoothérapie pour la famille** Par Mélanie Bourassa, Mélani-Mo

Trucs et conseils pour soulager le stress et relever des défis à la maison avec l'aide des animaux.

**Parents d'enfants 0-17 ans \*\*\* nouveauté\*\*\***

**Mercredi 15 mars**

**18h30 à 20h30**

**Saint-Jacques**

**La sexualité, on en parle!** Par Geneviève Gagnon, CISSS

À travers les médias, la sexualité est présente et facilement accessible. Trucs pour aborder le sujet et faire face aux questions de vos enfants.

**Parents d'enfants de 6 à 17 ans**



**Mercredi 22 mars**

**18h30 à 20h30**

**Saint-Esprit**

**Mieux vaut agir que réagir** par Le Réseau

Alcool, drogues, influence des autres, conseils pour aborder ces sujets délicats avec les adolescents.

**Parents d'enfants 12 à 17 ans**



**POUR INSCRIPTION: 450-758-3703 poste 28492 [angelicaandretti@reussiteeducativemontcalm.com](mailto:angelicaandretti@reussiteeducativemontcalm.com)**



Places  
limitées

## Conférences gratuites parents – Hiver 2023

**Mercredi 29 mars**

**18h30 à 20h30**

**Saint-Lin-Laurentides**

**Les émotions, ça ne se gère pas.** Par Angelica Andretti

Aider les enfants à apprivoiser leurs émotions et trouver des trucs pour mieux les vivre.

**Parents d'enfants 5 à 17 ans \*\*\*nouauté\*\*\***



**Mardi 4 avril**

**18h30 à 20h30**

**Saint-Liguori**

**Diversité sexuelle et de genre** Par Marilou Prince Sexologue

Augmenter ses connaissances face à la diversité sexuelle et de genre. Comprendre la réalité des personnes qui la vivent.

**Parents d'enfants de 0 à 17 ans.**



**Mercredi 5 avril**

**18h30 à 20h30**

**Saint-Calixte**

**Réseaux sociaux et cyberintimidation** Par la Sureté du Québec

Découvrir les applications et médias sociaux utilisés par les enfants. Repérer la cyberintimidation, encourager une saine utilisation d'Internet.

**Parents d'enfants de 8 à 17 ans**



**Mardi 11 avril**

**18h30 à 20h30**

**Saint-Esprit**

**Gestion de la colère : comprendre et agir** Par Pascale Brabant

Trucs concrets pour mieux fonctionner au quotidien et comprendre ce qui provoque la colère.

**Parents d'enfants de 5 à 17 ans**



**Mardi 18 avril**

**18h30 à 20h30**

**Saint-Lin-Laurentides**

**Stimuler le langage au quotidien** Par Nancy Althot

Développer des stratégies naturelles pour stimuler le langage chez les enfants.

**Parents d'enfants 0-12 ans \*\*\* nouveauté\*\*\***



↓ **Participer à cet atelier en famille!** ↓

**Samedi 22 avril**

**10h à 11h30**

**Sainte-Julienne**

**Je combats mon stress** Par Angelica Andretti

Trucs pour apprivoiser le stress et comprendre d'où il vient.

**Parents AVEC enfants de 8 à 12 ans**



**POUR INSCRIPTION: 450-758-3703 poste 28492 [angelicaandretti@reussiteeducativemontcalm.com](mailto:angelicaandretti@reussiteeducativemontcalm.com)**

# Projet pilote pour l'hébergement de travailleurs agricoles temporaires

La Commission de protection du territoire agricole du Québec (la Commission) lance un projet pilote visant l'hébergement des travailleurs étrangers temporaires (TET) et des travailleurs agricoles saisonniers (TAS).

## Pourquoi ?

À l'heure actuelle, plusieurs entreprises agricoles souhaitant obtenir l'aval de la Commission pour implanter des installations d'hébergement temporaire destinées aux TET ou aux TAS se tournent vers la déclaration de droit. Elles y invoquent l'article 40 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), lequel permet l'implantation de tels hébergements en zone agricole, si tous les critères sont remplis. Or, pour bon nombre d'entreprises, cette démarche échoue et met en péril leurs activités agricoles et leur développement.

Par ailleurs, des lots sur lesquels une décision favorable à une demande à portée collective (article 59) a été rendue par la Commission ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une demande d'autorisation pour usage résidentiel.

C'est dans ce contexte que la Commission a mentionné, dans une décision rendue au dossier 426591 (Sylviplant inc.), qu'il était déraisonnable de rejeter une demande d'autorisation visant à loger des TET en présence d'une décision à portée collective.

Dans un souci constant de protéger le territoire tout en valorisant les actifs agricoles et les activités bioalimentaires, la Commission souhaite proposer une alternative aux entreprises qui remplissent certains critères. Ainsi, la Commission déclarera recevable et acceptera de se saisir d'une demande d'autorisation pour l'implantation de ces hébergements temporaires malgré les dispositions d'une décision rendue en vertu de l'article 59 pouvant être en vigueur dans certaines MRC.

## Conditions d'admissibilité

Pour se prévaloir de cette alternative, la Commission doit être satisfaite du respect des critères suivants :

- ✓ La demande doit être déposée entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 septembre 2023.
- ✓ Les logements faisant l'objet de la demande sont dans des structures mobiles et sans fondation (ex. : maison mobile, roulotte de chantier).
- ✓ La demande doit viser l'hébergement **d'au moins deux TET ou TAS** qui partagent des lieux communs dans le même logement temporaire.
- ✓ La demande **ne doit pas** viser l'implantation de logements dans des bâtiments agricoles.

## Marche à suivre

Pour présenter une demande d'autorisation visant l'hébergement temporaire de TET ou TAS à la Commission, l'entreprise agricole doit :

- ✓ remplir et transmettre le formulaire de demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture ;
- ✓ fournir la liste des travailleurs agricoles temporaires et les contrats de travail (TET ou TAS) ;
- ✓ fournir les documents financiers de l'entreprise agricole pour permettre à la Commission d'en évaluer la viabilité ;
- ✓ fournir la démonstration du besoin de ces travailleurs temporaires en indiquant, dans l'annexe 2 du formulaire ou dans une annexe argumentaire, pourquoi les

## Projet pilote pour l'hébergement de travailleurs agricoles temporaires

travailleurs sont essentiels aux travaux de la ferme, quelles sont les tâches qui leur sont attribuées et les conséquences de ne pas les avoir ;

- ✓ fournir tous les autres documents normalement exigés pour une demande d'autorisation : résolution municipale, partie 5 du formulaire concernant la conformité à la réglementation signée par un officier municipal, plan de localisation et titre de propriété ;
- ✓ si la superficie visée est sur le territoire d'une communauté, d'une agglomération de recensement ou d'une région métropolitaine de recensement telles que définies par Statistiques Canada, fournir la démonstration qu'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible aux fins visées par la demande ;
- ✓ payer les frais applicables à une demande d'autorisation.

### Conditions d'autorisation

La Commission analysera la demande selon les critères de la LPTAA prévus aux articles 12, 62 et 61.1, lorsque ce dernier est applicable. Si, au terme de cette analyse, l'implantation de ces hébergements temporaires est autorisée, la Commission pourra assujettir cette autorisation aux conditions qu'elle juge appropriées.

Par ailleurs, tout producteur agricole qui désire déposer une déclaration en vertu de l'article 40 de la LPTAA pour loger des TET ou TAS peut toujours le faire malgré la mise en place de ce projet pilote.

Tout demandeur ayant déposé une déclaration en vertu de l'article 40 pour laquelle la Commission n'a pas encore rendu d'avis et qui désire se prévaloir du projet pilote devra au préalable confirmer son désistement de sa déclaration par écrit à la Commission.



## La saison des REER est officiellement ouverte !

Si les mois de janvier et février riment souvent avec « cotisation REER » c'est simplement que la date limite pour y contribuer et en bénéficier sur les impôts de l'année précédente est à la fin février (1er mars pour cette année). Bien que les publicités soient nombreuses et que les incitatifs semblent intéressants, est-ce que cotiser à des REER est une bonne chose pour tout le monde? Pour mieux comprendre, il est important de démystifier le régime enregistré d'épargne-retraite.

### Qu'est-ce que le REER ?

Instauré en 1957 par le gouvernement fédéral, le REER est un mode d'épargne permettant d'amasser du capital en vue de la retraite. Les sommes placées dans ce véhicule d'épargne sont déduites du revenu imposable de l'année. Par exemple, une personne qui a gagné 45 000 \$ et qui investit dans un REER la somme de 5 000 \$ sera imposée sur un revenu annuel de 40 000 \$ (revenu annuel – somme du REER).

De plus, les revenus en intérêt du capital investi sont aussi à l'abri de l'impôt tant que ceux-ci demeurent à l'intérieur du REER. Pour continuer l'exemple, si le 5 000 \$ de contribution au REER de la personne rapporte 250 \$ d'intérêt, elle n'aura pas à payer d'impôt sur ce 250 \$ tant que cette somme reste dans le REER. Il faut cependant comprendre que cette mesure n'est qu'un report d'impôt. Effectivement, tout retrait d'argent d'un REER deviendra imposable l'année de sa sortie en s'ajoutant au revenu annuel déjà imposable.

#### Mise en garde!

Pour bénéficier d'une réduction d'impôt, les revenus doivent être suffisants pour en payer. Pour l'année 2022, un revenu inférieur à 14 398 \$ au Canada et 16 143 \$ au Québec n'est pas imposable. Une personne qui gagne un revenu en dessous des seuils mentionnés n'aura pas à payer d'impôt. Il en sera de même pour une personne dont le revenu dépasse ces seuils mais qui a droit à d'autres déductions réduisant l'impôt à zéro.

### Est-il toujours avantageux d'investir dans des REER?

Il est vrai de dire que l'épargne est importante pour tout le monde. Cependant, le REER n'est assurément pas le seul moyen. Il est suggéré d'investir dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite seulement si le taux d'imposition sera moins élevé à la retraite que durant la vie active. Dans le cas contraire, les REER retirés lors de la retraite coûteront plus cher en impôts. De plus, cette augmentation de revenu aura une incidence directe sur les prestations de retraite comme le supplément de revenu garanti (SRG).

Par exemple, une personne à la retraite ayant un revenu annuel de 15 500 \$ aura 222.89 \$ par mois de supplément de revenu garanti en plus de sa pension de la sécurité de la vieillesse (SV) du Canada. Si cette même personne avait choisi de sortir 5 000 \$ de ses REER au cours de l'année, elle verrait son SRG diminuer de plus de 93% pour s'établir à 13.89 \$ par mois.



Les personnes qui se situent dans une tranche de revenu élevé devraient cotiser à des REER afin de profiter de la réduction d'impôt maintenant et retirer ces sommes une fois rendues à la retraite pour ainsi payer de l'impôt à un taux inférieur étant donné qu'elles auront des revenus annuels plus bas.

À l'inverse, les personnes à revenu modeste devraient considérer placer leurs épargnes dans un CELI (compte d'épargne libre d'impôt) par exemple.

### Qu'est-ce qu'un CELI ?

Tout comme le REER, le CELI est aussi un véhicule d'épargne. À la différence du REER, le CELI n'apporte pas de diminution du revenu imposable. Cependant, les revenus d'intérêts du CELI sont libres d'impôt et les retraits le sont également. En d'autres mots, les montants placés dans un CELI peuvent être retirés à tout moment sans aucun impact sur le revenu imposable de l'année.

### Qu'en est-il des prêts REER?

Un prêt REER est un produit de crédit utilisé afin de pouvoir cotiser dans un régime enregistré d'épargne-retraite même si la personne n'a pas de liquidités au moment de la cotisation. La plupart des institutions financière offre ce type de prêt mais, avant d'y avoir recours, il faut se poser les bonnes questions.

<b>Quelle est la capacité de remboursement du prêt?</b>	Avoir la certitude de pouvoir rembourser rapidement. La stratégie est de rembourser en dedans d'un an et d'appliquer le retour d'impôt directement sur le prêt afin d'en minimiser les coûts. Cela demande une grande discipline.
<b>Quel est le gain réel?</b>	Faire la comparaison entre le coût d'emprunt (intérêts payés) et le gain réel de l'acquisition du REER (diminution d'impôts).
<b>Quel est le taux d'intérêt du prêt?</b>	Considérer l'intérêt payé sur le remboursement du prêt. En plus d'avoir des dépenses supplémentaires, il faut penser que cette somme payée en intérêts n'est pas déductible d'impôt.
<b>Quel est l'impact sur le budget?</b>	Apporter les modifications afin de ne pas avoir de répercussion sur les autres postes budgétaires. Le remboursement du prêt a nécessairement une incidence directe sur le budget à court terme.

En résumé, que ce soit pour la retraite, un futur projet ou simplement pour établir un fonds de sécurité en cas d'imprévus, l'épargne devrait être une pratique courante. Comme il existe plusieurs véhicules de placements, chacun comportant des avantages et inconvénients, le plus sage serait de faire ses devoirs et de se renseigner sur les produits qui conviennent le mieux à son style de vie.

D'ailleurs, un nouveau régime d'épargne enregistré sera disponible à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023, avec des caractéristiques se rapprochant du REER et du CELI. Il s'agit du compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP). Si l'accession à la propriété fait partie de ses projets, une personne aurait avantage à s'en informer.

# CRÉER DES LIENS

et être bien entouré-es



**7 ASTUCES**  
POUR SE RECHARGER

**TOUS ENSEMBLE  
POUR UNE  
BONNE SANTÉ  
MENTALE**



PRÉSENT PARTOUT AU QUÉBEC ET ENGAGÉ DANS LES RÉGIONS PAR L'ACTION DE SES ORGANISMES MEMBRES:

- SMQ - Bas-Saint-Laurent - SMQ - Chaudière-Appalaches
- SMQ - Côte-Nord - SMQ - Haut-Richelieu - SMQ - Lac-Saint-Sauveur
- SMQ - Pierre-De Saurel - SMQ - Trois-Rivières - ACQM - Filaire de Québec
- ACSM - Filiale Saguenay - CAP Santé Outaouais - Centre Académie

L'Ensemble, ressource communautaire en santé mentale  
DCCM - DACCQAT

Nous remercions:



MOUVEMENT  
SANTÉ MENTALE  
QUÉBEC

Promouvoir, Soutenir, Outiller

Le ministère de la Santé  
et des Services sociaux





## Inscriptions au baseball mineur

Bienvenue à tous les garçons et les filles de 4 à 14 ans. Les pratiques débuteront en gymnase autour du 1er avril pour 7U et plus. Pour Rallye Cap, les pratiques débuteront le 6 mai. Quand la température sera clémente, nous jouerons sur un terrain de balle du territoire Montcalm/Rawdon.

Inscriptions :

Allez sur le site [www.abmrm.com](http://www.abmrm.com) et suivez les instructions d'inscription. Plusieurs détails se trouvent sur le site. Vous aurez la possibilité de payer par virement, chèque ou carte de crédit.

Rallye Cap (2017-2018-2019) : 100 \$

7U (2016) : 200 \$

9U (2014-2015) : 235 \$

11U (2012-2013) : 240 \$

13U (2010-2011) : 250 \$

Pour toutes questions, vous pouvez nous joindre par Facebook, par courriel ou par téléphone.

Eric Charette [abmrm.ec@gmail.com](mailto:abmrm.ec@gmail.com) 514 713-6300

François Gagnon [abmrm.fg@gmail.com](mailto:abmrm.fg@gmail.com) 514 914-5619

Richard Bélair [rbelair55@hotmail.com](mailto:rbelair55@hotmail.com) 450 803-5396

Youpi, c'est GRATUIT  
possibilité de halte-garderie pour  
certains ateliers!!!  
450 439-2669 Informez-vous!

LES **Ateliers**  
Places encore disponibles? Informez-vous

**Atelier Amis-mots (18 mois à 5 ans)** stimulation du langage et développement d'habiletés sociales par le jeu  
**Grandir avec ma famille, quelle belle aventure (0-6 mois)** permet d'explorer divers sujets sur les bébés  
**Bébé s'éveille... (7-12 mois)** stimulation langagière et cognitive... et bien plus

**L'aventure se continue... (12-18 mois)** activités de développement cognitif + motricité fine... et bien plus

**L'univers des p'tits explorateurs (19 mois-3 ans)** motricité globale et fine, bricolage... et bien plus

**Atelier Jeux (3 à 4 ans)** attitudes à développer à l'égard de l'éveil à la lecture et à l'écriture par le jeu

**Césame (4 à 5 ans)** renforcer par le jeu le lien d'attachement, la communication et l'estime de soi

**Pirouette & Cabriole (12 mois-5 ans)** ateliers de psychomotricité, favorise le développement de l'enfant

**Atelier Amis-mots (2 à 5 ans)** stimulation du langage et développement d'habiletés sociales par le jeu

### Habiletés et soutien parental (parents seulement)

**Les apprentis-sages de la vie (2-6 ans)** pour les parents de Tout-petits

**Bien vivre en famille (2-5 ans)** permet de développer une relation harmonieuse

**Au-delà de la discipline (6-12 ans)** pour retrouver l'harmonie familiale

**Moi à mon meilleur** offrir aux parents les outils pour apprendre à se créer un réseau de soutien.

**Bricole & cie/Passion-fil** bricolage, tricot, couture, discussion et bonne compagnie

**Rencontres prénatales** différents thèmes abordés



## • Activités d'initiation au gymnase •

**Tous les vendredis de 18 h 30 à 20 h 30**

Pour la session d'hiver, voici une offre d'activités d'initiation à différents sports, ouvert à tous, pour les familles de la Municipalité de Saint-Esprit et de Saint-Roch-Ouest!

À votre agenda, notez les dates et inscrivez-vous !!! Les activités sont gratuites, mais inscription obligatoire au 450-831-2114 Poste 7530 ou [LOISIRS@SAINT-ESPRIT.CA](mailto:LOISIRS@SAINT-ESPRIT.CA)

DATE	ACTIVITÉ	DESCRIPTION
17 FÉVRIER	AUTO-DÉFENSE	Apprentissage des techniques simples et efficaces afin de prévenir les situations dangereuses.
24 FÉVRIER	BOXE RÉCRÉATIVE	Dans cet atelier, vous apprendrez comment vous déplacer, frapper, bloquer les coups et les esquiver. Soyez sans crainte, ça ne vous engage pas à faire de combats.
3 MARS		
10 MARS	DEK HOCKEY	Le <i>dek hockey</i> est le sport qui connaît la plus forte croissance au Québec à l'heure actuelle et cet engouement continue de s'accroître sans le moindre signe de ralentissement. Le <i>dek hockey</i> est un sport calqué sur le hockey sur glace. Venez le découvrir!
17 MARS	ULTIMATE FRISBEE	L' <b>ultimate</b> est un sport collectif utilisant un disque opposant deux équipes de sept joueurs. L'objectif est de marquer des points en progressant sur le terrain par des passes successives vers la zone d'en-but adverse et d'y rattraper le disque.
24 MARS	LA CROSSE	C'est une rencontre de deux équipes de dix joueurs (trois attaquants, trois milieux, trois défenseurs et un gardien). Les joueurs utilisent une longue crosse pour attraper, porter et se passer une balle en caoutchouc dans l'objectif de la mettre dans le but adverse.
31 MARS	CIRQUE	Venez découvrir les arts du cirque!
7 AVRIL	BASKETBALL	Défiez les paniers en famille!
14 AVRIL	KIN-BALL	Le <b>Kin-Ball</b> est un sport collectif qui se joue avec un gros ballon opposant trois équipes de quatre joueurs. Le but est qu'une équipe serve le ballon à l'une des deux équipes adverses de façon que cette dernière ne puisse pas le récupérer avant qu'il ne touche le sol.
21 AVRIL	SOCCER	On tire au but en famille!

\*l'activité pourrait être annulée s'il n'y a pas assez d'inscription.

# C'EST LA RELÂCHE ? ON SE DÉGÈLE !



## LUNDI 27 FÉVRIER : JOURNÉE À LA GLISSADE - LIBRE, EN FAMILLE!

Habillez-vous chaudement et venez glisser en famille! Joues rouges assurées!

\*Selon la température et l'état de la glissade - aucune animation sur place

## MARDI 28 FÉVRIER : ATELIER MOBILE DE PEINTURE À LA BIBLIOTHÈQUE 13 H À 15 H 15

Activité gratuite, mais inscription obligatoire. Le Musée d'art de Joliette se déplace et vous propose un atelier mobile de peinture afin de vous initier à la peinture sur toile, à l'exploration de la diffusion des encres et par le travail de la peinture sur acétate.

ATELIER OUVERT POUR TOUS LES ÂGES!  
Tout le matériel est inclus!

## MERCREDI 1<sup>er</sup> MARS : JOURNÉE À LA PATINOIRE 10 H À 13 H

Musique, chocolat chaud et café - ambiance assurée!

\*Selon la température et l'état de la glace - aucune animation sur place

## JEUDI 2 MARS CAFÉ / JUS ET PETITES SURPRISES AVEC LES AINÉS - À LA MAIRIE (21 rue Principale) - 13 H À 16 H.

Venez échanger et jouer avec les aînés!

**BONNE RELÂCHE  
À TOUS!**

## Voici la programmation pour la semaine de relâche du 27 février au 3 mars prochain !

VENDREDI 17 FÉVRIER	Initiation à l'auto- Défense	18 H 30 À 20 H 30	Gymnase - école Dominique-Savio	Inscription obligatoire
MARDI 21 FÉVRIER	Activité - jeux FADOQ (membres)	13 H À 16 H	Mairie - 21 Principale	
JEUDI	Café des aînés - Si on jouait à s'aimer	13 H À 16 H	Mairie - 21 Principale	
VENDREDI 24 FÉVRIER	Initiation à la boxe récréative	18 H 30 À 20 H 30	Gymnase - école Dominique-Savio	Inscription obligatoire
<b>27 FÉVRIER AU 3 MARS - C'EST LA RELÂCHE, ON SE DÉGÈLE!</b>				
LUNDI 27 FÉVRIER	Journée à la glissade		À la glissade	
MARDI 28 FÉVRIER	Atelier de peinture mobile	13 H À 15 H 15	Bibliothèque - 45 rue des Écoles	Inscription obligatoire
MARDI 28 FÉVRIER	Activité - jeux FADOQ (membres)	13 H À 16 H	Mairie - 21 Principale	
MERCREDI 1 <sup>er</sup> MARS	Journée à la patinoire			
JEUDI 2 MARS	Un café / un jus avec les aînés et surprises!	13 H À 16 H	Mairie - 21 Principale	
LUNDI 6 MARS	Remise de bourses persévérance scolaire	19 H 30	Mairie - 21 Principale	
LUNDI 6 MARS	Séance du conseil municipal	20 H	Mairie - 21 Principale	
MARDI 7 MARS	Activité - jeux FADOQ (membres)	13 H À 16 H	Mairie - 21 Principale	
JEUDI 9 MARS	Café des aînés	13 H À 16 H	Mairie - 21 Principale	
VENDREDI 10 MARS	Initiation au Dek Hockey	18 H 30 À 20 H 30	Gymnase - école Dominique-Savio	Inscription obligatoire
MARDI 14 MARS	Activité - jeux FADOQ (membres)	13 H À 16 H	Mairie - 21 Principale	
JEUDI 16 MARS	Café des aînés	13 H À 16 H	Mairie - 21 Principale	
VENDREDI 17 MARS	Initiation à l'Ultimate frisbee	18 H 30 À 20 H 30	Gymnase - école Dominique-Savio	Inscription obligatoire



# AVIS PUBLIC

## Assemblée publique de consultation

### Projet de règlement No. 147-2023

**AVIS PUBLIC** est donné aux personnes intéressées par un projet de règlement concernant la démolition d'immeubles sur le territoire de Saint-Roch-Ouest que :

1. Lors de la séance tenue le 10 janvier 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement, résolution numéro 015-2023, intitulé < règlement 147-2023 concernant la démolition d'immeubles sur le territoire de Saint-Roch-Ouest >.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi **7 mars 2023 à 19 h**, à la salle municipale de la mairie situé au 270, Route 125. Cette assemblée a pour but d'expliquer le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer exclusivement sur celui-ci.
3. Ce projet de règlement a pour but d'exiger un certificat d'autorisation pour la démolition de tout immeuble sur le territoire et de régir la démolition d'un immeuble **patrimonial** tel qu'identifié sur l'inventaire des immeubles patrimoniaux réalisé par la Municipalité régionale de comté de Montcalm. Il sera interdit de démolir un bâtiment patrimonial sans avoir déposé une demande conforme au règlement en respectant la procédure établie et avoir obtenu l'autorisation du comité de démolition formé par ledit règlement.
4. Le projet de règlement peut être consulté sur le site web de la municipalité au [www.saint-roch-ouest.ca](http://www.saint-roch-ouest.ca) sous l'onglet <Règlements>, ou en personne à la mairie. Il est possible également d'en obtenir une copie sur demande.
5. Le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Roch-Ouest, ce 16 février 2023.

*-Original signé-*

---

Sherron Kollar,  
Directrice générale et greffière-trésorière